

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 23 novembre 2023

Délibération n° 2023 – 23/11/2023 – 3

Demandes d'admission en non-valeur

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 13 Membres représentés : 5 Total : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **Les admissions en non-valeur pour un montant de 11 695,20 €**
- **Les créances éteintes pour un montant de 26 465,51 €**

Total : 38 160,71 €

Dijon, le 24 novembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Récapitulatif demande admission en non-valeur

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Récapitulatif Demande Admission en non valeur - Conseil d'administration du 23/11/2023

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
dossiers	Créances irrécouvrables	11 102,00 €
dossiers	Procédures collectives Créances éteintes	26 465,51 €
dossiers	Chèques Impayés	593,20 €
Total	22 dossiers	38 160,71 €

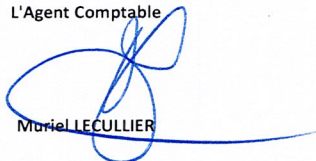
Nature créances	Motif	Montant
Solde facture formation	Créance irrécouvrable	191,60 €
Facture formation	Créance prescrite	163,80 €
Facture formation	Créance prescrite	1 300,00 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	512,40 €
facture directe	Créance prescrite	2 000,00 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	1 960,00 €
Facture formation	Client insolvable	3 300,00 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	56,00 €
Facture formation	Créance prescrite	186,00 €
Facture formation	solde facture inf à 10€	7,03 €
Facture formation	dossier soldé par huissier - remise exceptionnelle	195,00 €
charges locatives	créances prescrites	873,50 €
trop perçu s/salaire	Créance prescrite	104,67 €
Facture formation	Créance prescrite	252,00 €
14 dossiers	Créances irrécouvrables	11 102,00 €
Factures formation	Liquidation Judiciaire	8 326,50 €
Facture formation	établissement fermé	353,57 €
Facture formation	Certificat d'irrécouvrabilité	39,07 €
Facture formation	Clôture pour insuffisance d'actif	17 735,57 €
prêt bibliothèque	établissement fermé	10,80 €
5 dossiers	Procédures collectives créances éteintes	26 465,51 €
Facture formation	Client étranger	38,00 €
1 dossiers	Clients étrangers	38,00 €
Chèque impayé	chèque impayé	404,10 €
Chèque impayé	chèque impayé	189,10 €
	Chèques Impayés	593,20 €
2 dossiers	TOTAL	38 160,71 €

Le Directeur Général des Services



Alain HELLEU

L'Agent Comptable



Marjolaine LECULLIER